

1ère étape: PRE-INSCRIPTION EN LIGNE (jusqu'au 03 avril 2022)

- ① Allez sur le site du lycée : www.stemarieduport.fr
- ② Cliquez sur le lien du **formulaire en ligne** (onglet "notre établissement" -> "se pré-inscrire")
- ③ Remplissez consciencieusement le formulaire, à l'aide du tutoriel téléchargeable sur notre site internet.
- ④ **Validez la pré-inscription** : si l'envoi s'est déroulé correctement, vous aurez un récapitulatif des renseignements saisis.
- ⑤ **Imprimez ce récapitulatif** pour pouvoir conserver votre pré-inscription et consulter les informations saisies ultérieurement en cas de besoin.



NB: Pour les personnes ne disposant pas d'accès internet ou mal à l'aise avec l'informatique, le lycée propose de venir faire la pré-inscription au sein même de ses locaux. Dans ce cas, merci d'appeler l'accueil du lycée au 02.51.95.12.40.

VERIFICATION DE LA PRE-INSCRIPTION par l'établissement

Nous prenons connaissance de votre pré-inscription en ligne le lendemain de sa saisie.

Nous la vérifions dans les jours qui suivent et nous vous envoyons un mail de confirmation.

ETUDE DES DOSSIERS

La date de saisie du formulaire en ligne ne rentre pas en compte dans l'étude des dossiers

REPONSE AUX FAMILLES

Le résultat de la commission est porté à votre connaissance selon le calendrier suivant:

- **mi avril**: pour toutes les secondes, premières technologiques et CAP ATMFC
- **au cas par cas**: pour les premières générales et professionnelles et pour toutes les terminales

SI CANDIDATURE RETENUE

CREATION COMPTE ECOLE DIRECTE

Vous recevez une confirmation d'inscription (sous réserve de l'avis favorable du conseil de classe du 3ème trimestre) avec vos identifiants de connexion pour accéder à votre compte EcoleDirecte.

2ème étape: VALIDATION INSCRIPTION (à partir de début mai)

À la réception du mail d'ouverture des inscriptions, vous complétez le dossier d'inscription sur votre compte EcoleDirecte avec les pièces demandées et validez le dossier en réglant les 200€ d'arrhes demandées.

L'inscription sera définitive dès lors que le dossier d'inscription sera complet.

Phase de pré-inscription

Phase d'inscription

TARIFS ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

	Contribution des familles	Forfait activités culturelles et sportives	Forfait d'internat	Prix du repas	Coût mensuel total selon le régime
EXTERNAT DEMI-PENSION	640€ pour l'année	De 15 à 60€ pour l'année en fonction des classes		5,50€	Environ 78€/mois pendant 9 mois (hors repas)
INTERNAT			2950€ pour l'année	Compris dans le forfait internat	Environ 405€/mois pendant 9 mois

INFORMATIONS INTERNAT

- Pour diverses sections, des stages sont organisés. Une réduction de 42,20 € par semaine de stage sera faite pour les élèves internes.
- Pour tout départ de l'internat en cours d'année : le trimestre commencé est dû.

NE SONT PAS COMPRIS DANS LES TARIFS CI-DESSUS LES COÛTS RELATIFS

- aux classes de Seconde à projet:

- Classes internationales (paiement échelonné possible): FINLANDE : 1700€ , AUSTRALIE ou NOUVELLE ZELANDE : 2600€
- Classe Voile : 75 €
- Classe Sport de Pleine Nature : 100€ pour les activités hebdomadaires + les frais du séjour de fin d'année

2 possibilités de séjours

- séjour sportif au Pays des Olonnes : budget prévisionnel 150 € soit 250€ pour l'année
- séjour sportif à la montagne en France ou à l'étranger : budget prévisionnel 650 € soit 750€ pour l'année

- Classe Arts (autour du spectacle) : pas de frais d'inscription

- au parcours Dual Diploma : 1250€ par année scolaire (625€ par semestre reconduit sur les trois années de lycée)

- à la spécialité Arts suivie par les élèves de Première Générale: 80€ de participation partielle pour le transport et les fournitures

- aux frais exceptionnels d'infirmier ou de sorties scolaires

INFORMATIONS FACTURATION

- Arrhes d'inscription

Pour tous les nouveaux élèves, des arrhes d'un montant de **200€** sont demandées lors de la confirmation d'inscription. En cas d'inscription définitive, cette somme sera déduite de la facture annuelle. **En cas de désistement, les arrhes seront intégralement conservées par l'établissement.**

- Mode de règlement

Une facture annuelle est établie en septembre. Elle est payable par prélèvements mensuels, par chèque ou paiement en ligne sur EcoleDirecte. **Le prélèvement bancaire est le mode de règlement privilégié par l'établissement.** Les mensualités s'échelonnent de septembre à mai. Pour les familles séparées/divorcées, il est possible d'adapter les modalités de facturation.

- Adhésion à l'Association de Parents d'Elèves (APEL) du Lycée Ste Marie du Port

En inscrivant votre jeune au sein de l'établissement, vous **adhérez automatiquement à l'APEL du lycée par le biais du paiement de la cotisation annuelle de 23€** qui apparaîtra sur votre facture annuelle (septembre).

Si vous ne souhaitez pas adhérer à l'APEL, vous devrez adresser un courrier au chef d'établissement pour le 20 août 2022 au plus tard.